

JUDO-QUÉBEC INC.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2024

JUDO-QUÉBEC INC.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2024

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6-7
Évolution de l'actif net	8
Bilan	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11-15
Renseignements supplémentaires	
Annexe - Placements Sports & Loisirs	16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de JUDO-QUÉBEC INC.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de JUDO-QUÉBEC INC., qui comprennent le bilan au 31 mars 2024 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de JUDO-QUÉBEC INC. au 31 mars 2024, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2023 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non modifiée le 8 juin 2023.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc. ¹

Montréal, le 4 juin 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° 129449

JUDO-QUÉBEC INC.
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

OPÉRATIONS RÉGULIÈRES

PRODUITS	2024 \$	2023 \$
Subventions		
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur		
Fonctionnement	167 408	149 647
Omnium du Québec	6 500	6 000
PAFICCL	-	4 125
Excellence	-	4 439
Autres subventions	47 114	-
Ville de Montréal	12 000	10 769
Excellence sportive de l'île de Montréal	9 559	4 357
Institut national du sport du Québec	3 683	8 748
Institut national du sport du Québec - CDEE	12 000	12 000
	258 264	200 085
Produits d'opérations		
Cotisations des membres	690 216	648 775
Inscriptions - stages, passages de grades et pnce	46 390	56 150
Inscriptions - tournois et championnats	171 299	210 659
Location et vente de tatamis	9 579	5 916
Événements spéciaux et divers	61 608	57 287
Revenus de placements	9 261	5 976
Programme placements sports et loisirs	155 838	100 445
	1 144 191	1 085 208
	1 402 455	1 285 293
CHARGES		
Projet - fonctionnement et régie	600 222	532 732
Subventions - Gouvernement du Canada	-	(97 733)
Projet - vie démocratique	306 914	276 362
Projet - activités de stage	22 480	24 551
Projet - PNCE	17 780	25 361
Projet - Passage de grade	8 028	8 069
Projet - réseau de compétition	167 990	192 085
Projet - activités diverses	85 940	88 063
Placements Sports (annexe)	155 838	100 445
Amortissement des immobilisations corporelles	23 056	10 965
	1 388 248	1 160 900
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	14 207	124 393

JUDO-QUÉBEC INC.
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

EXCELLENCE	2024	2023
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur		
Excellence	332 122	246 180
Judo Canada	1 050	-
Engagement des entraîneurs	105 000	101 150
	438 172	399 974
Inscription et participation des athlètes	246 029	270 926
	684 201	670 900
CHARGES		
Transport, hébergement et inscriptions	555 147	553 150
Officiels	24 054	-
Soutien aux entraîneurs	105 000	117 750
	684 201	670 900
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-

JUDO-QUÉBEC INC.
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024				2023	
	Investi en immobi- lisations	Affecté - Excellence	Affectés au programme Placement Sports	Non affecté	Total	Total
	\$		\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	71 049	41 572	71 284	435 895	619 800	495 407
Insuffisance des produits sur les charges	(23 056)	-	-	37 263	14 207	124 393
Acquisition d'immobilisations	53 265	-	-	(53 265)	-	-
Disposition d'immobilisations	144	-	-	(144)	-	-
SOLDE À LA FIN	101 402	41 572	71 284	419 749	634 007	619 800

JUDO-QUÉBEC INC.
BILAN
AU 31 MARS 2024

	2024	2023
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	129 390	373 724
Épargne à terme au coût, taux de 4,75 % échéant le 29 janvier 2025	140 000	175 000
Débiteurs (note 4)	618 199	551 229
Frais payés d'avance	27 632	23 437
	915 221	1 123 390
IMMOBILISATIONS (note 5)	101 402	71 049
	1 016 623	1 194 439
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 6)	17	17
Créditeurs (note 7)	233 140	222 292
Prêt d'urgence (CUEC)	-	30 000
Apports reportés (note 8)	149 459	322 330
	382 616	574 639
AVOIR		
ACTIF NET		
AFFECTÉ - EXCELLENCE	41 572	41 572
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	101 402	71 049
AFFECTÉS AU PROGRAMME PLACEMENT SPORT	71 284	71 284
NON AFFECTÉ	419 749	435 895
	634 007	619 800
	1 016 623	1 194 439
ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 9)		
ÉVENTUALITÉS (note 8)		

APPROUVÉ

JUDO-QUÉBEC INC.
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	14 207	124 393
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	23 056	10 965
Corrections des immobilisations	(144)	
	37 119	135 358
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(66 970)	(104 486)
Frais payés d'avance	(4 195)	7 221
Créditeurs	10 848	6 712
Apports reportés	(172 871)	(100 765)
	(233 188)	(191 318)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(196 069)	(55 960)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisation	(53 265)	(3 710)
Variation des placements	35 000	75 000
	(18 265)	71 290
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'emprunt bancaire	(30 000)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(30 000)	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(244 334)	15 330
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	373 724	358 394
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	129 390	373 724

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

JUDO-QUÉBEC INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est exempté de l'impôt sur le revenu. Ses objectifs sont les suivants:

- * Former et exploiter une association sportive, promouvoir le sport du judo Kodokan en général et, sans limiter ce qui précède, promouvoir en particulier les principes et l'enseignement du judo Kodokan et travailler à l'avancement du judo Kodokan au Québec.
- * Organiser des rencontres de toute nature relatives au judo, compétitions, tournois, concours, démonstrations et autres du même genre.
- * Offrir, accorder et contribuer avec des récompenses et discussions pour servir et promouvoir le judo Kodokan.
- * Acquérir, posséder ou disposer, de toute autre façon, soit par achat, location ou autrement, de tous terrains, immeubles nécessaires à la pratique des sports mentionnés plus précisément le judo et fournir à ses membres et leurs invités des services de toute nature, en relation avec les buts de l'organisme.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Cotisations et inscriptions

Les cotisations et inscriptions sont comptabilisés sur la période couverte par ces dernières.

Événements et autres revenus

Les revenus d'événements et autres sont constatés lorsque les événements ou programmes ont lieu.

JUDO-QUÉBEC INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de services

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme recourt aux services de nombreux partenaires et bénévoles. Ces services sont constatés sous la rubrique "Contributions sous forme de services" et "Services des bénévoles" dans les produits. Ces produits sont évalués suivant la valeur du marché pour les contributions sous forme de services et sur un taux horaire de 10 \$ l'heure pour les services des bénévoles. Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme recourt aux services de nombreux partenaires et bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les taux/durées indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux / Durée</u>
Kiosque	Amortissement dégressif	20 %
Équipement de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Tatamis	Amortissement dégressif	10 %
Chariots	Amortissement dégressif	20%
Matériel informatique	Amortissement linéaire	3 ans
Balance électronique	Amortissement dégressif	20 %

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

JUDO-QUÉBEC INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme et des comptes clients et autres créances. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et des subventions reportées.

Avantages sociaux futurs

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée au régime, lequel constitue un régime interorganismes à prestations définies pour lequel l'organisme ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies.

3- PLACEMENTS SPORTS & LOISIRS

L'organisme a cédé 20 % des dons admissibles à Placements Sports & Loisirs ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation du Grand Montréal jusqu'en 2020. Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la fédération, car la propriété et la gestion ont été cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Depuis 2020, la gestion du programme est sous la responsabilité du RLSQ et c'est au nouveau gestionnaire de fonds, Desjardins Gestion de patrimoine, que ces mêmes pourcentages des dons admissibles et de l'appariement annuel sont investis. Au 31 mars 2024, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élève à 177 432 \$ (165 280 \$ en 2023) et à Desjardins gestion du patrimoine 75 535 \$ (32 393 \$ en 2023).

4- DÉBITEURS

	2024	2023
	\$	\$
Comptes clients	195 998	220 959
Subventions	349 703	236 694
Placements Sports	58 387	83 075
Compte à recevoir Paypal	14 111	10 501
	618 199	551 229

JUDO-QUÉBEC INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

5- IMMOBILISATIONS

	2024		2023	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	23 867	23 800	67	84
Équipements informatiques	56 070	56 070	-	5 597
Balance électronique	15 684	7 692	7 992	426
Projecteur	699	699	-	-
Téléviseur	7 515	7 294	221	276
Escalier	1 333	1 272	61	76
Bannières	2 350	2 241	109	136
Techni-logique	7 878	7 878	-	-
Site web	53 233	17 813	35 420	1 674
Tatamis	198 974	142 155	56 819	62 032
Chariots	8 500	7 787	713	891
Kiosque promotionnel	3 630	3 630	-	(143)
	379 733	278 331	101 402	71 049

6- EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 126 000 \$, renouvelable annuellement, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 8 %.

7- CRÉDITEURS

	2024	2023
	\$	\$
Fournisseurs	169 295	160 473
Salaires et vacances à payer	50 760	48 760
Fonds d'octroi de tournois	13 085	13 059
	233 140	222 292

JUDO-QUÉBEC INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024

8- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2023 \$	Encaissement \$	Constaté à titre de produits \$	Solde 31 mars 2024 \$
PSDE				
Projet synergique	73 344	37 288	4 748	105 884
Officiels	11 500	17 300	24 054	4 746
Mentorat	29 495	12 500	16 475	25 520
Entraîneurs	-	107 218	105 000	2 218
Préparations des équipes	-	111 365	111 365	-
Surplus	181 642	-	177 900	3 742
PAFICCL	7 349	-	-	7 349
PME Montréal	19 000	-	19 000	-
	<u>322 330</u>	<u>285 671</u>	<u>458 542</u>	<u>149 459</u>

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé au risque de liquidité principalement du fait de ses comptes créditeurs.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur ses débiteurs. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

JUDO-QUÉBEC INC.
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

ANNEXE A- PLACEMENT SPORTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
PRODUITS	\$	\$
Dons admissibles	94 988	49 454
Appariements	53 851	50 991
Intérêts	6 999	-
	<u>155 838</u>	<u>100 445</u>
CHARGES		
Contributions ressources humaines	155 838	97 849
Projet - promotion et communications	-	723
Projet - formation d'entraîneurs	-	613
- judo au féminin	-	1 260
	<u>155 838</u>	<u>100 445</u>
	-	-
ACTIF NET AU DÉBUT	<u>71 284</u>	<u>71 284</u>
ACTIF NET À LA FIN	<u><u>71 284</u></u>	<u><u>71 284</u></u>